



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

JUSTIFICATIF DE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

(En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

**Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Auvergne-Rhône-Alpes**

ATTESTE

Les fonctions exercées par un défenseur syndical de préparation de dossiers, d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale présentent un caractère professionnel. Elles se rattachent directement à l'activité professionnelle des salariés et constituent une garantie fondamentale qui doit pouvoir continuer à s'exercer pendant l'état d'urgence sanitaire.

Les déplacements qu'un défenseur syndical est appelé à effectuer entre son domicile et le lieu de rencontre avec un salarié qu'il défend ou avec son organisation syndicale sont inhérents à l'exercice de sa mission.

Le défenseur syndical est inscrit sur une liste régionale établie par l'arrêté préfectoral 2020-239 du 9/10/2020 publié au Recueil des Actes Administratifs n° 84-2020-131 de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 novembre 2020

**Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,
Par intérim,**

Marc-Henri LAZAR

Pour justifier son déplacement, le défenseur syndical doit pouvoir présenter en cas de contrôle :

- *son attestation de déplacement dérogatoire, cochant la case déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,*
- *et la présente attestation,*
- *et l'arrêté préfectoral 2020-239 du 9/10/20 établissant la liste régionale des défenseurs syndicaux, publié au RAA n° 84-2020-131.*

Mail : ara.defenseurs-syndicaux@direccte.gouv.fr

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Tour Swisslife - 1 Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr